

Article 10 du Règlement SFDR

Informations pour un fonds visé à l'article 8 SFDR

DOCUMENT REGLEMENTAIRE
Janvier 2024

Table des matières

1. Résumé	3
2. Sans objectif d'investissement durable	3
3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	3
4. Stratégie d'investissement	3
5. Proportion d'investissements	3
6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	3
7. Méthode	3
8. Sources et traitement des données	3
9. Limites aux méthodes et aux données	3
10. Diligence raisonnable	3
11. Politique d'engagement	3
12. Indice de référence désigné	3

1. Résumé

Gate Capital Management a une gestion de conviction dans la sélection de ses investissements, mettant l'accent sur des critères de qualité et de croissance. Cela se traduit par la préférence pour des entreprises de grandes et moyennes capitalisations dont la valeur d'entreprise est supérieure à USD 1 milliard, offrant des perspectives de croissance soutenue, une solidité financière et une stratégie clairement définie. Ces critères incluent également la transparence, la gouvernance et la durabilité de la stratégie de croissance des entreprises, considérées comme des facteurs essentiels pour assurer un meilleur rendement économique à son actionnaire.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Ainsi, le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

Le Fonds s'assure de la bonne gouvernance des sociétés du portefeuille en appliquant une politique d'exclusion afin d'écarter les entreprises impliquées dans certaines activités telles que les armes controversées, le tabac, les jeux d'argent et de pari, le charbon thermique, le pétrole, l'huile de palme. Sont également exclues les entreprises impliquées dans des controverses graves ou violant le Pacte Mondial des Nations Unies.

Les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds sont évaluées par un prestataire externe de données extra-financières reconnu. Ce dernier génère une note ESG à partir de plus de 630 indicateurs de durabilité qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG matériels. Une note de controverses est aussi calculée sur la base de 23 sujets de controverses. Lorsque la note de controverses est meilleure que la note ESG, celle-ci sera retenue. Dans le cas contraire, la note finale des risques de durabilité d'une entreprise est la moyenne des deux notes. Le fonds doit surperformer, en termes ESG, l'univers investissable.

La due diligence ESG est étudiée en comité d'investissement qui valide la prise de décision. Post-négociation, l'équipe de gestion et des risques assurent un suivi continu des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ainsi que des indicateurs de durabilité utilisés pour évaluer la performance ESG de l'entreprise. Il existe également un suivi régulier des controverses grâce à un système d'alerte via le fournisseur externe. La dégradation d'une note ESG et/ou l'apparition d'une controverse significative sont toujours notifiées et peuvent faire l'objet d'un suivi plus approfondi ou d'une sortie radicale du portefeuille.

Les limites aux méthodes et aux données relèvent principalement de la fiabilité des analyses de nos fournisseurs de données extra-financières et de leur capacité à mettre à jour leurs analyses le cas échéant.

Malgré son statut d'actionnaire minoritaire, Gate Capital Management cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières dans son dialogue avec les entreprises. Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

2. Sans objectif d'investissement durable

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne s'engage pas actuellement à investir dans des « investissements durables » au sens de l'article 9 du Règlement SFDR ou du règlement relatif à la taxonomie.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds

Les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds sont évaluées par un prestataire externe de données extra-financières reconnu. L'univers investissable n'a pas de critère ESG spécifique. Toutefois, Gate Capital Management a une politique d'exclusion normative et sectorielle sur laquelle se base la sélection des valeurs. De plus, le Fonds a pour thème principal la décarbonation, autrement dit, des entreprises innovantes ayant des activités habilitantes qui, si elles-mêmes produisent encore des émissions carbone, permettent le développement de secteurs durables.

Le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs de durabilité :

- **Intensité carbone** (émission de gaz à effet de serre rapportée au chiffre d'affaires) : l'objectif est d'avoir une intensité carbone moyenne des sociétés en portefeuille inférieure à celle de l'univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%
- **Le taux d'indépendance au Conseil d'administration** : l'objectif est d'avoir un taux d'indépendance moyen des entreprises du portefeuille supérieure à celle de l'univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%

4. Stratégie d'investissement

Gate Capital Management intègre systématiquement l'analyse extra-financière dans ses décisions d'investissement, via une politique d'exclusion, une analyse détaillée de la performance ESG grâce à notre prestataire externe et un suivi régulier de la notation ESG et des controverses.

1) Politique d'exclusion

Gate Capital Management exclut tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans les armes controversées :

- Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 (9 juin 1972)
- Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993)
- Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997)
- Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008)

Outre ces exclusions normatives, nous appliquons des exclusions sectorielles :

- Addictions (drogues, tabac, jeux d'argent et de paris)
- Environnement (charbon thermique, pétrole, huile de palme)
- Respect de la personne (pornographie, violence)

Outre les exclusions normatives et sectorielles, nous excluons systématiquement de l'univers investissable les valeurs faisant l'objet de controverses significatives et de violation du Pacte mondial des Nations Unies.

2) L'analyse de la performance ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG s'appuie sur l'expertise de notre prestataire externe, Refinitiv, dont la notation ESG mesure la performance, le degré de risque de durabilité et le niveau des controverses d'une entreprise, ainsi que le degré de transparence dans ses publications de données ESG.

Il génère une note ESG à partir de plus de 630 indicateurs de durabilité qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG matériels. Il engendre également une note de controverses calculée sur la base de 23 sujets de controverses et définie entre 0-100 (100 étant la meilleure note, désignant l'absence de controverse). Lorsque la note de controverses est meilleure que la note ESG, celle-ci sera retenue. Dans le cas contraire, la note finale des risques de durabilité d'une entreprise est la moyenne des deux notes.

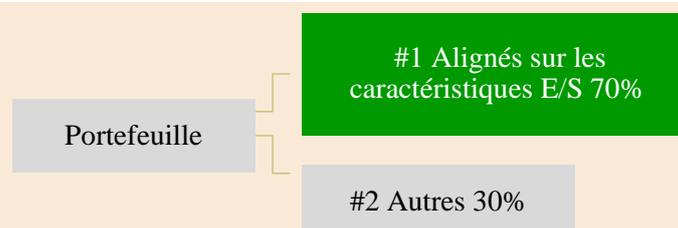
Le fonds doit surperformer, en termes ESG, l'univers investissable.

3) La surperformance sur les indicateurs de durabilité

Les portefeuilles doivent battre l'univers investissable sur deux indicateurs de durabilité :

- **Intensité carbone** (émission de gaz à effet de serre rapportée au chiffre d'affaires) : l'objectif est d'avoir une intensité carbone moyenne des sociétés en portefeuille inférieure à celle de l'univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%
- **Le taux d'indépendance au Conseil d'administration** : l'objectif est d'avoir un taux d'indépendance moyen des entreprises du portefeuille supérieure à celle de l'univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%

5. Proportion d'investissements



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables et les investissements sous-jacents au Fonds ne contribuent pas aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 de la taxonomie de l'Union Européenne.

Ainsi, l'alignement minimum sur la taxonomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0% et ne fera pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Gate Capital Management assure un suivi continu des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ainsi que les indicateurs de durabilité utilisés pour évaluer la performance ESG de l'entreprise. Ces indicateurs sont régulièrement mis à jour par notre prestataire externe et nous permettent de suivre les progrès ou les régressions des entreprises en termes de performance ESG. Il existe également un suivi régulier des controverses grâce à un système d'alerte via le fournisseur externe.

Des réunions post-négociation sont organisées afin de superviser l'univers d'investissement, la démarche d'exclusion sectorielle, la performance et les risques ESG des entreprises, ainsi que l'étude des controverses.

La dégradation d'une note ESG et/ou l'apparition d'une controverse significative sont toujours notifiées et peuvent faire l'objet d'un suivi plus approfondi ou d'une sortie radicale du portefeuille.

Le contrôle du volet ESG de notre processus de gestion est effectué en interne par l'équipe de gestion et des risques, y compris le Compliance Officer :

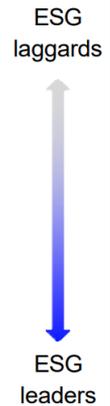
- Contrôle Pre-trade afin de ne pas investir dans des sociétés ne respectant pas les contraintes en termes de durabilités (exclusions charbons, jeux d'argents, etc...) ;
- Suivi des notations ESG des sociétés en portefeuille et de la notation moyenne du portefeuille ;
- Suivi des réglementations en termes d'ESG de la part des régulateurs.

7. Méthode

1) Evaluation des risques ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation des risques de durabilité s'appuie sur l'expertise de notre prestataire externe, Refinitiv, dont la notation ESG mesure la performance et le degré de risque de durabilité d'une entreprise, ainsi que le degré de transparence dans ses publications de données ESG. Il classe les entreprises en quatre catégories : A (excellent), B (bon), C (satisfaisant), et D (insatisfaisant) avec des nuances pour chaque catégorie (exemple : A+, A, A-). Ces catégories de risque sont absolues, reflétant un niveau comparable de performance ESG quel que soit le secteur.

Score range	Grade	Description
0.0 <= score <= 0.083333	D -	'D' score indicates poor relative ESG performance and insufficient degree of transparency in reporting material ESG data publicly.
0.083333 < score <= 0.166666	D	
0.166666 < score <= 0.250000	D +	
0.250000 < score <= 0.333333	C -	'C' score indicates satisfactory relative ESG performance and moderate degree of transparency in reporting material ESG data publicly.
0.333333 < score <= 0.416666	C	
0.416666 < score <= 0.500000	C +	
0.500000 < score <= 0.583333	B -	'B' score indicates good relative ESG performance and above- average degree of transparency in reporting material ESG data publicly.
0.583333 < score <= 0.666666	B	
0.666666 < score <= 0.750000	B +	
0.750000 < score <= 0.833333	A -	'A' score indicates excellent relative ESG performance and high degree of transparency in reporting material ESG data publicly.
0.833333 < score <= 0.916666	A	
0.916666 < score <= 1	A +	



Source : Refinitiv, décembre 2023

Pour effectuer cette analyse, Refinitiv prend en compte plus de 630 indicateurs de durabilité au niveau de l'entreprise, dont un sous-ensemble de 186 indicateurs parmi les plus comparables et les plus significatifs par industrie. Ces mesures sont regroupées en 10 catégories qui calculent les scores des trois piliers E, S et G, ainsi qu'un score ESG final, reflétant la performance, l'engagement et l'efficacité ESG de l'entreprise sur la base des informations communiquées publiquement :

Environnemental :

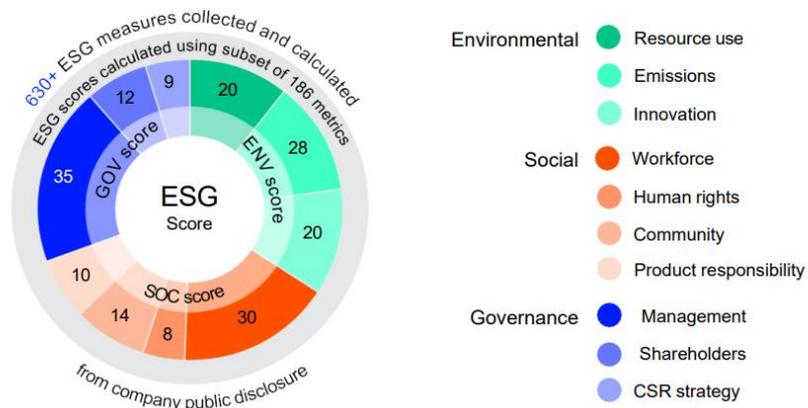
- Utilisation des ressources
- Emissions de carbone
- Innovation

Social :

- Main-d'œuvre
- Droits humains
- Communauté
- Fiabilité du produit

Gouvernance :

- Management
- Actionnaires
- Responsabilité sociale des entreprises



Source : Refinitiv, décembre 2023

Par exemple, dans le cadre de l'enjeu de Gouvernance, Refinitiv va analyser, entre autres, la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du Conseil et l'éthique des affaires.

Autre exemple, au sein du pilier Environnement, pour le critère « Emissions et gestion des effluents et déchets », Refinitiv s'intéressera aux déchets produits par les activités opérationnelles de l'entreprise dans l'air, l'eau et les sols, à l'exclusion des gaz à effet de serre. En fonction de l'industrie, ou de l'activité de l'entreprise, l'analyse portera sur un ou plusieurs de ces flux de déchets.

Refinitiv cherche également à évaluer dans quelle mesure l'entreprise, et notamment sa gouvernance, a mis en place les politiques, les engagements, les outils appropriés pour y faire

face. L'objectif étant de pouvoir mesurer la capacité du management des sociétés à atténuer ces risques ESG.

2) Evaluation des controverses

Gate Capital Management s'appuie sur les données de Refinitiv pour évaluer le score de controverses ESG. Ce score qui mesure le niveau de gravité des controverses d'une entreprise, est défini entre 0 et 100 (100 étant la meilleure note, désignant l'absence de controverse) et calculé sur la base de 23 sujets de controverses tels que :

- Chaîne d'approvisionnement (tant sur le plan environnemental que social)
- Qualité du produit
- Conditions de travail des employés
- Respect des droits humains
- Ethique des affaires
- Gouvernance

Si la note de controverses est meilleure que la note ESG, cette dernière sera retenue. Dans le cas contraire, Refinitiv retient la moyenne des deux notes. Le fonds doit surperformer, en termes de risques ESG, leur univers investissable.

8. Source et traitement des données

L'analyse ESG, quantitative et qualitative, des valeurs dans lesquelles nous investissons s'appuie sur l'expertise du prestataire externe, Refinitiv, également renommée LSEG Data & Analytics, l'un des plus grands fournisseurs de données au monde dans le domaine financier, avec plus de 40 000 clients et 400 000 utilisateurs finaux à travers 70 pays. Nous sommes mis en contact avec un analyste et conseiller de Refinitiv afin de répondre à nos interrogations éventuelles sur leur méthodologie.

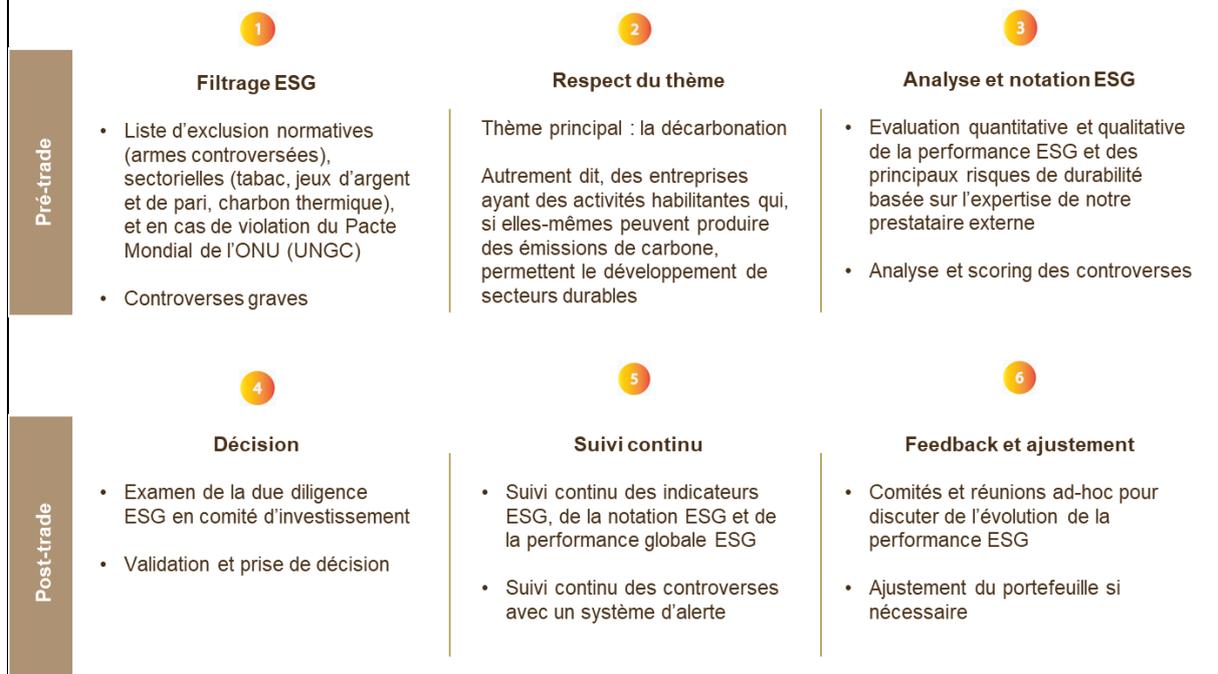
9. Limites aux méthodes et aux données

Les limites aux méthodes et aux données relèvent principalement de la fiabilité des analyses de nos fournisseurs de données extra-financières et de leur capacité à mettre à jour leurs analyses le cas échéant. Bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles elle investit, l'anticipation de la survenue des controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un titre en portefeuille.

Une autre limite est inhérente au marché chinois. Alors qu'une réglementation contraignante liée à la publication des données ESG et appliquée à plus de 400 entreprises sera mise en place pour 2026, les données ESG actuelles des sociétés chinoises restent souvent opaques ou manquantes. Cet aspect est pris en compte dans nos analyses ESG et nos décisions d'investissement.

10. Diligence raisonnable

Le dispositif de contrôle interne s'assure de la bonne application du processus de gestion ESG du Fonds.



Le dispositif de contrôle interne s'assure de la bonne application du processus de gestion ESG du Fonds.

Gate Capital Management effectue des tests pré-négociation pour s'assurer que les transactions respectent les contraintes en termes de durabilité (exclusions charbons, jeux d'argents, etc...). Des solutions logicielles sont utilisées pour automatiser ces tests et avertir l'équipe de gestion et des risques en cas de violation potentielle (via le PMS Alphadesk). Ces alertes peuvent inclure des informations détaillées sur la nature de la violation et les actions nécessaires. Malgré l'automatisation, une validation humaine est souvent nécessaire. Les gérants examinent les alertes générées pour s'assurer de la validité de la transaction.

Le Risque Officer ainsi que le Compliance Officer s'assurent périodiquement que :

- L'analyse quantitative et qualitative ESG des valeurs en portefeuille a bien eu lieu et qu'au moins 70% des valeurs détenues en portefeuille possèdent une note ESG.
- Les différents comités relatifs à l'univers investissable ont bien eu lieu. Il s'assure enfin que les décisions prises à l'occasion de ces comités soient implémentées.
- Le blocage de la passation d'ordre sur les valeurs interdites est bien opérationnel.

11. Politique d'engagement

Malgré son statut d'actionnaire minoritaire, Gate Capital Management cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières dans son dialogue avec les entreprises. Nous incitons les entreprises dans lesquelles le Fonds est investi à améliorer leurs politiques et pratiques RSE en engageant un dialogue direct. Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe principalement par des échanges et des rencontres avec le management des entreprises.

12. Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.